

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 8 (1962)

Heft: 10

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON D'ARGOVIE

FETE EN L'HONNEUR DES BONS SERVITEURS
DE BALLY

Tous ceux qui ont appartenu pendant 25, 40 ou 50 ans à la communauté de travail de la Fabrique de chaussures Bally, à Schönenwerd, ont célébré l'événement en leur lieu de travail, transformé en lieu de réjouissance, et ont été particulièrement honorés par la direction de l'entreprise. Ils ont été, en outre, invités le 4 septembre à une excursion d'un jour au Buergenstok. Cent d'entre ces bons serviteurs faisaient partie de l'entreprise Bally depuis 40 ans, et vingt-cinq depuis 50 ans.

CANTON DE BERNE

LA COLLABORATION CAPITAL-TRAVAIL :
L'EXEMPLE D'UNE GRANDE ENTREPRISE

Il y aura 50 ans le 24 septembre que l'industriel et savant Albert Wander, à Berne, décidait d'associer étroitement le capital et le travail dans son entreprise et, faisant œuvre de pionnier, introduisait non seulement une assurance-maladie d'entreprise pour ses ouvriers, mais encore une participation aux bénéfices de la Société pour l'ensemble de son personnel.

LA DECLARATION DE LA SUISSE
AU CONSEIL DES MINISTRES DE LA C.E.E.

Le 15 décembre 1961, la Suisse a proposé à la communauté économique européenne l'ouverture de négociations en vue de conclure un accord lui donnant la possibilité « de contribuer à la formation du marché européen intégré ».

Sur l'invitation du Conseil des ministres de la C.E.E., le chef du Département politique fédéral, le conseiller fédéral F.-T. Wahlen, accompagné du conseiller fédéral H. Schaffner, chef du Département de l'économie publique, a exposé à Bruxelles, au nom du Gouvernement suisse, les raisons pour lesquelles la Suisse a présenté cette demande de négociations. La déclaration relève les échanges spirituels et intellectuels entre la Suisse et les autres pays de l'Europe qui ont créé une solidarité que la Suisse désire maintenir et élargir. Ces échanges se doublent de relations économiques et financières multiples. Privée de ressources naturelles, la Suisse est plus que tout autre pays dépendante de son commerce extérieur. « Par habitant, le commerce extérieur de la Suisse est un des plus élevés du monde : il dépasse de beaucoup la moyenne des Etats membres de la communauté : il est quatre fois supérieur à celui des Etats-Unis. »

Ce commerce est particulièrement intense avec les Etats membres de la C.E.E. (62 % des importations et 42 % des exportations suisses). La Suisse a importé l'année dernière, de la C.E.E., environ 7 milliards et demi de francs suisses : avec les six Etats de la communauté, son commerce a atteint en 1961, par habitant, environ 2.000 francs, alors que le commerce interne de la communauté, plus le commerce avec la Suisse s'établissait, par habitant, à 640 francs. Environ 630.000 ouvriers étrangers sont occupés en Suisse. Pour maintenir et développer cette interdépendance particulièrement grande entre l'économie de la Suisse et celle des Etats de la C.E.E., la Suisse, située au centre de la communauté, estime nécessaire une participation au Marché Commun.

La déclaration suisse indique également que dans les arrangements à conclure avec la communauté, la Suisse devra sauvegarder sa neutralité, sa structure fédéraliste et son système de démocratie directe qui sont le résultat de sa diversité intérieure.

C'est pourquoi il lui semble désirable de donner à la participation de la Suisse au Marché Commun la forme d'une association conformément à l'article 238 du traité de Rome. Cette solution permettrait de dissiper des craintes éventuelles, selon lesquelles la participation d'un pays neutre pourrait compromettre la poursuite des objectifs autres qu'économiques que la communauté se propose d'atteindre.

Au sujet de l'importance de la politique de neutralité de la Suisse dans le monde actuel, le conseiller fédéral Wahlen a déclaré : « Les bouleversements qui, au cours de ce siècle, ont transformé l'Europe et le monde et marqué le début d'une nouvelle évolution, ont placé la neutralité suisse dans un contexte international nouveau et plus large. Ainsi que l'ont démontré de multiples exemples au cours de ces dernières années, la neutralité conserve son sens et sa raison d'être. » Elle permet notamment à la Suisse « de remplir, en Europe et dans d'autres continents, des tâches qui, dans certains cas, ne peuvent être confiées qu'à un pays ayant une neutralité permanente ». La déclaration suisse définit ensuite les exigences spécifiques de la neutralité touchant à la politique commerciale envers les Etats tiers, au maintien d'un approvisionnement de base en vue d'une économie de guerre et à la suspension ou à la dénonciation de l'accord avec la communauté. Ces exigences sont les mêmes pour tous les pays neutres et ont été exposées d'une manière semblable par la délégation suédoise et la délégation autrichienne à la fin de juillet. Si importantes soient-elles pour la Suisse, elles ne peuvent avoir, comme le conseiller fédéral Wahlen l'a souligné, « qu'une importance marginale pour le marché intégré dans son ensemble ». La neutralité ne peut « ni dans le cas de la Suisse, ni dans celui de l'Autriche ou de la Suède, freiner la construc-

tion de l'Europe. Nous sommes au contraire convaincus que la neutralité de ces Etats constitue un complément utile du système européen tendant au rapprochement des peuples et à une coopération toujours plus étroite souhaités par nous et par les pays qui nous entourent. » La déclaration souligne également que « la Suisse attache un intérêt positif aux efforts entrepris pour unir l'Europe. Elle considère l'élimination des sources de conflit entre les membres de la communauté comme un facteur fondamental de ces efforts ».

« Pays fondé sur des principes de démocratie et de liberté individuelle, la Suisse est aussi déterminée à faire tout ce qui est en son pouvoir, dans le cadre de sa neutralité permanente, pour contribuer au maintien de la paix dans le monde. »

La déclaration suisse esquisse ensuite, sur la base de certaines hypothèses de travail, la forme et la substance possibles de l'association qui, compte tenu du fait « que la coopération traditionnelle de la Suisse avec les pays européens touche déjà à de nombreux secteurs de la vie économique », devrait avoir un contenu économique large et assurer l'équilibre des droits et des obligations réciproques. Elle mentionne les problèmes économiques particuliers de la Suisse, notamment dans le domaine de l'agriculture et du marché du travail, qui devrait être pris en considération.

Le conseiller fédéral Wahlen a affirmé que la Suisse ne cherchait pas à « obtenir une situation privilégiée par rapport aux pays membres actuels ou futurs de la communauté et a confirmé que la Suisse serait prête à coopérer étroitement « afin de faciliter le fonctionnement du marché intégré et d'assurer des conditions de concurrence équitables ». Son objectif essentiel est « de sauvegarder et de développer la coopération et l'intégration déjà réalisées entre nos pays ».

La Suisse se déclare solidaire des efforts de la communauté pour renforcer l'économie européenne dans l'intérêt également des pays en voie de développement et relève simultanément l'importance qu'elle attache à une libération progressive du commerce mondial. « L'élargissement des marchés, rendu souhaitable par les conditions mêmes de la production moderne, doit fortifier l'économie européenne et, par voie de conséquence, accroître le potentiel économique qu'elle devrait mettre à la disposition des pays en voie de développement, objectif à la réalisation duquel la Suisse désire participer énergiquement. » Pour ces raisons... « elle prête son concours, sur le plan mondial, au maintien de la convertibilité des monnaies et à la libéralisation progressive des échanges ».

LA RADIO SUISSE A L'HONNEUR

— Le jury du prix Italia — La plus haute distinction dans le domaine de la radio, réuni à Vérone, a décerné

cette année son prix musical à la Société suisse de radiodiffusion et de télévision pour le « *Damné* », œuvre musicale réalisée par Radio-Genève. Cette œuvre a été composée par Marcel van Thienen, né en 1922 à Paris. Le texte a été écrit par René de Obaldia, né en 1918, également à Paris.

Ont participé à la réalisation de cet essai radiophonique : l'orchestre de la Suisse romande, André Vesnières, baryton, Gisèle Bobilier, soprano. André Zumbach était chargé de la régie musicale. La direction générale était assumée par Jean-Marie Auberson.

Ce n'est pas la première fois que la S.S.R. a reçu l'un des prix du prix Italia. Les années précédentes, la radiotélévision suisse avait remporté à plusieurs reprises des prix annexes décernés à des œuvres musicales.

LES AUTORITES FEDERALES ET LE PROBLEME DES REFUGIES

Les dispositions prises par notre pays afin de pouvoir accueillir des réfugiés, au cas où les circonstances l'exigeraient, doivent être constamment revues, même quand il n'y a aucun motif particulier à prévoir à brève échéance un afflux de réfugiés.

C'est pourquoi le Département fédéral de justice et police vient d'adresser aux gouvernements cantonaux une circulaire pour les renseigner sur l'état actuel des travaux préparatoires.

Le Conseil fédéral a, le 1^{er} février 1957, défini sa conception actuelle de la pratique de l'asile en cas de tension internationale accrue ou de guerre. Notre pays ayant le devoir de pratiquer l'asile d'une manière conforme à sa tradition, l'exécutif fédéral a envisagé un large accueil des réfugiés, sous réserve des restrictions qui pourraient s'imposer notamment pour des raisons militaires ou économiques. Selon les principes établis par le Conseil fédéral, l'admission et le refoulement de réfugiés isolés, civils ou militaires, seront réglés par le Département de justice et police, suivant les instructions du Conseil fédéral. En cas d'afflux de réfugiés, il faudrait avoir recours à la collaboration du service territorial qui a fait des préparatifs étendus pour accueillir et héberger au besoin un grand nombre de fugitifs civils et militaires.

Si plusieurs centaines de réfugiés arrivaient dans notre pays, la division de police et les œuvres privées d'aide aux réfugiés ne disposeraient pas du personnel, ni des moyens matériels nécessaires pour les accueillir et prendre soin d'eux. Le service territorial ne pourrait cependant être mis sur pied que dans le cas où le nombre des réfugiés serait beaucoup trop élevé. C'est ainsi que les autorités fédérales ont prié la Croix-Rouge suisse d'assurer, en cas d'afflux de réfugiés, l'accueil et l'hébergement temporaire d'un millier de personnes environ. Dans ce but, la Croix-Rouge a l'intention de créer le long de la frontière, notamment à Genève, Vallorbe, La Chaux-de-Fonds, Porrentruy, Bâle, Koblenz, Zurzach, Schaffhouse, Kreuzlingen, St-Margrethen, Buchs/sg, Zuoz, Scanfs, Chiasso, Locarno, Brigue et Champéry, des postes collecteurs qui pourraient héberger chacun près de 300 personnes pour quelques jours.

Pendant ce temps, il faudrait procéder à l'enquête de police, à l'examen médical et à l'enregistrement des réfugiés avant de statuer, dans chaque cas, sur leur admission dans notre pays.

La seconde phase de l'opération consisterait à loger les réfugiés dans de petits hôtels, des pensions et des homes, situés à l'intérieur du pays, pour une période de six à huit semaines.

Pendant ce délai, il s'agirait d'installer les réfugiés individuellement dans notre pays où, au besoin, de les transférer dans d'autres camps destinés à un séjour de plus longue durée, qui devraient être créés le moment venu.

Dans sa circulaire, le Département fédéral de justice et police prie les cantons de bien vouloir prêter leur concours pour le placement individuel des réfugiés logés dans les homes ou les camps de la Croix-Rouge ou du service territorial. D'après les expériences faites pendant la dernière guerre mondiale, et les principes généralement admis en matière d'assistance aux réfugiés, il conviendrait autant que possible d'éviter un séjour prolongé dans un camp. Les efforts des œuvres d'entraide ne pourront toutefois être couronnés de succès que si elles peuvent compter sur le concours actif des autorités cantonales et communales. Il sera notamment nécessaire que les autorités de police des étrangers, les offices du travail et les offices d'assistance soutiennent efficacement les démarches de l'office central.

Suivant le nombre et le genre de réfugiés accueillis, on ne pourra peut-être pas renoncer à en placer dans des camps et des homes pour une période prolongée. Il incombera à la division de police de faire également un minimum de préparatifs à cet effet. La division de police se permettra, en temps opportun, de se mettre en relation avec les gouvernements cantonaux, afin de résoudre cette question.

Après ces quelques développements, le Département fédéral de justice et police prie les autorités cantonales de désigner l'office qui serait appelé à collaborer au placement individuel des réfugiés et celui auquel la division de police devrait s'adresser pour reconnaître des emplacements se prêtant à l'installation des camps de réfugiés proprement dits. Enfin, le Département de justice et police invite tous les services compétents à accorder leur appui à la Croix-Rouge suisse et à l'office central suisse d'aide aux réfugiés pour l'accomplissement des tâches qui leur sont dévolues et, en particulier, à se charger de l'enregistrement des réfugiés et du triage de police dans les camps de la Croix-Rouge.

Le Département fédéral de justice et police souhaite en conclusion que les cantons répondent à sa circulaire jusqu'à fin octobre de cette année et attend d'eux toute suggestion complémentaire sur cet important problème qu'est l'accueil des réfugiés dans notre pays.

DECLARATION DE M. PAUL CHAUDET, PRESIDENT DE LA CONFEDERATION, A PROPOS DE LA DEMISSION DE M. JEAN BOURGKNECHT, CONSEILLER FEDERAL.

M. Paul Chaudet, Président de la Confédération, a fait la déclaration suivante devant les journalistes accrédités au Palais fédéral :

« Dans sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a pris connaissance de la démission du Conseiller fédéral Jean Bourgknecht, vice-président du Conseil général et chef du Département fédéral des finances et des douanes :

Au moment où un sort cruel nous oblige à nous séparer de notre collègue, nous tenons à dire combien cet événement nous afflige. Contraint par son état de santé à renoncer à sa charge trois ans à peine après son entrée en fonctions, M. Jean Bourgknecht a réussi à s'imposer au cours de cette brève période de magistrature fédérale en qualité de chef du Département des finances, à la fois ferme et clairvoyant, hautement soucieux de la gestion des biens publics, portant à un degré élevé le sens de la responsabilité et des affaires de l'Etat. M. Bourgknecht était au surplus un collègue extrêmement affable, compréhensif des besoins essentiels de la défense spirituelle, économique et militaire du pays. Travailleur acharné, il a maîtrisé sa tâche et conduit à chef des projets importants parmi lesquels nous nous bornons à citer celui de la reconduction du régime des finances fédérales.

Sa démission crée un vide considérable au sein du collège gouvernemental si fréquemment frappé depuis un certain nombre d'années.

Le Conseil fédéral forme des vœux ardents pour l'état de santé de M. Bourgknecht. Il présente ses hommages respectueux à Mme Bourgknecht qui témoigne, en des circonstances difficiles, d'un courage admirable.

Le peuple suisse conservera une reconnaissance profonde à l'homme qui l'a servi en ne voulant connaître, dans l'accomplissement de sa tâche, que la consigne du devoir. »

LA CARRIERE DE M. JEAN BOURGKNECHT

M. Jean Bourgknecht, contraint par la maladie de donner sa démission de conseiller fédéral, après avoir exercé son mandat pendant un peu moins de trois années, est né à Fribourg, dont il est bourgeois, le 16 septembre 1902. Il fit ses études aux collèges de Fribourg et d'Altdorf, puis aux universités de Fribourg, Vienne et Berne. Promu docteur en droit en 1926, il ouvrit, deux ans plus tard, une étude d'avocat dans sa ville natale. Il fut bâtonnier de l'ordre des avocats de 1936 à 1947 et président de la Fédération suisse des avocats de 1937 à 1941. Il enseigna la procédure civile à l'université de Fribourg, présida la Commission cantonale fribourgeoise de recours d'impôt, la Société des amis de l'université et la Chambre des arts et métiers.

M. Bourgknecht n'est entré que relativement tard dans la politique. En 1950, ses concitoyens l'appelèrent à la présidence de la ville de Fribourg où, grâce à une bonne gestion, il put assainir les finances publiques. Dès 1951, et jusqu'à 1955, il fit partie du Conseil national. Non réélu à la suite d'une manœuvre électorale, il revint à Berne au mois de mai 1956, succédant au Conseils des Etats à M. Maxime Quartenoud, décédé. La même année, il assumait la présidence du parti conservateur-chrétien-social suisse.

Le 17 décembre 1959, M. Jean Bourgnécht était brillamment élu conseiller fédéral en même temps que MM. Spuehler, von Moos et Tschudi. Il prit la direction du Département des finances et des douanes, domaine qui lui convenait tout particulièrement. Déjà en 1961, puis en 1962, son état de santé l'obligea à cesser son activité pendant plusieurs mois, temps durant lequel il a été remplacé par M. Tschudi, chef du Département de l'Intérieur.

M. Bourgnécht, vice-président du Conseil fédéral, aurait dû accéder à la présidence de la Confédération en décembre prochain. Tout comme M. Joseph Escher, mort à la tribune du Conseil national, et M. Guiseppi Lepori, gravement atteint dans sa santé, M. Bourgnécht doit quitter avant terme ses fonctions de magistrat fédéral. Pour tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre, cette retraite forcée est profondément regrettable.

CEUX QUI S'EN VONT

M. Alphonse Meier, docteur en théologie, doyen du chapitre catholique et aumônier de l'hôpital de district de Lauvon (Berne), est décédé à Lauvon à l'âge de 75 ans. Le défunt fut de 1916 à 1934 curé de Gretzenbach-Daeniken, de 1934 à 1940 professeur de théologie pastorale à l'université de Fribourg, puis enseigna de 1940 à 1947 à l'école normale d'instituteurs Heiligkreuz, de Cham, fut de 1947 à 1956 curé de Duggingen et de 1956 à 1961 aumônier d'Hôpital. Il fut pendant dix ans doyen du chapitre de Lauvon. Le défunt a été inhumé à Herbertswil (Soleure), sa commune d'origine.

LE CENTENAIRE DE LA LIGNE LAUSANNE-FRIBOURG-BERNE

Comme nous l'avons annoncé, la ligne Lausanne-Fribourg-Berne est centenaire. C'est le 4 septembre 1862 que l'exploitation a commencé avec quatre trains par jour dans chaque sens.

Cet anniversaire est évoqué dans le « Bulletin des C.F.F. », par M. Paul Perrin, ancien chef d'exploitation du premier arrondissement.

L'auteur rappelle l'histoire de cette ligne, histoire compliquée et assez curieuse, car l'antagonisme cantonal, régional et local s'en donna à cœur joie pour compliquer le problème du tracé, sans compter la lutte poursuivie en Suisse entre les groupes financiers qui intervenaient dans l'affaire.

Le canton de Vaud préconisait une ligne passant par Estavayer-Payerne-Morat-Lyss-Soleure, car ses autorités estimaient qu'une seule ligne suffirait amplement au trafic probable sur le plateau suisse. Les villes de Lausanne, Fribourg, Berne et Neuchâtel auraient dû se contenter de simples embranchements. Finalement, après de longues discussions les chambres fédérales accordèrent une concession pour une ligne directe par Romont. On admit finalement la nécessité de construire deux grandes transversales est-ouest, l'une par Berne-Fribourg-Ro-

mont, l'autre par le pied du Jura, c'est-à-dire Bienne-Neuchâtel-Yverdon.

L'auteur de l'article relève que la décision des Chambres fédérales provoqua de violentes réactions dans le canton de Vaud. La ville de Lausanne dut être mise sous tutelle après avoir souscrit pour fr. 600.000 d'actions pour la compagnie d'Oron, à laquelle s'opposait le canton de Vaud favorable à un autre tracé. Certains journaux préconisaient même alors le rattachement du canton à la France...

La ligne du pied du Jura put être ouverte à l'exploitation en décembre 1860. Moins de deux ans plus tard, on inaugura la ligne de Berne-Lausanne-Fribourg, ligne pour laquelle le canton de Fribourg avait avancé une somme de fr. 41.000.000, selon feu le Conseiller d'Etat Victor Buchs.

Les fêtes inaugurales durèrent deux jours et furent marquées par de grands banquets et force discours à Fribourg et à Lausanne.

BOURSE DE L'UNESCO POUR UNE NEUCHATELOISE

Mlle Edmée Montandon, professeur au collège classique de Neuchâtel, vient d'obtenir une bourse de l'Unesco pour l'Orient et l'Extrême-Orient.

Mlle Montandon, qui dirige le groupe des écoles associées pour la compréhension internationale au sein de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, parcourra la Thaïlande, le Japon, les Philippines et l'Inde, du 25 août au 1^{er} décembre 1962. Elle prendra contact dans tous ces pays avec les différents ministères de l'éducation et visitera des écoles dans le but d'établir des relations directes entre écoles asiatiques et écoles suisses.

Son programme s'inscrit dans le cadre du projet de l'Unesco sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

La Commission nationale suisse pour l'Unesco espère que, grâce à ces contacts directs, la connaissance de l'Orient deviendra chose vivante pour les écoliers suisses.

COLLOQUE D'ECRIVAINS A L'ILE DE SAINT-PIERRE

Pour couronner l'année Rousseau, le comité d'organisation biennois avait imaginé de réunir en l'île de Saint-Pierre trois écrivains suisses et de les faire discuter sur le thème : « L'homme de ce temps devant la nature ». Cette charmante manifestation d'hommage à celui qui, tout au long de l'année, fut invoqué — parfois abusivement — pour vanter les charmes touristiques de la Suisse avec le slogan « Retour à la nature », s'est déroulé en plein air, dans une clairière située au sommet de l'île, par un temps enchanteur propice au sujet traité. Devant une assistance peu nombreuse, mais attentive, dans laquelle on remarquait le conseiller d'Etat bernois, Robert Bauder, et de nombreuses personnalités de la vie littéraire, ce furent tour à tour MM. Maurice Zermatten, écrivain à Sion, Charly Guyot, professeur à Neuchâtel, et Hans Zbinden, président de la Société suisse des écrivains, qui, directement

ou indirectement, évoquèrent le souvenir de Jean-Jacques.

« L'homme de ce temps devant la nature » : A. Zermatten, par une évocation poétique des rares instants qu'il est encore possible de vivre, au XX^e siècle, en communion avec la terre, M. Guyot, par quelques rappels d'histoire littéraire, M. Zbinden, par une diatribe contre la technique envahissante et destructrice, les trois orateurs ont situé le problème. Nous avons besoin de retrouver le contact vivifiant avec la nature, nous en avons un besoin bien plus impérieux qu'au temps de Rousseau. Mais c'est aussi devenu une chose bien plus difficile qu'au XVIII^e. Sous la poussée démographique, la ville envahit la campagne, le bruit et la laideur s'installent partout. C'est donc surtout en nous-même qu'il importe de retrouver l'apaisement et l'équilibre. Tel est, en 1962, le message Rousseau.

LE JUBILE DU CHEMIN DE FER DE LA JUNGFRAU

Un grand nombre d'invités se sont réunis au Kursaal d'Interlaken à l'occasion de la cérémonie officielle marquant le 50^e anniversaire du chemin de fer de la Jungfrau. On notait dans l'assistance le président du gouvernement bernois, M. Tschumi, les conseillers d'Etat bernois Gnaegi, Huber et Schneider, M. Marcel Gard, vice-président du Conseil d'Etat du Valais, le colonel commandant de corps Frick et le divisionnaire Buettikofer, le professeur de Muralt, président de la station scientifique du Jungfraujoch, le professeur Lugeon, directeur de l'Institut de Météorologie, enfin plusieurs descendants d'Adolf Guyer-Zeller, promoteur du chemin de fer.

Dans son allocution, le président du Conseil d'administration de l'entreprise, M. Max Haeni, a parlé du projet, récemment publié, de prolonger la ligne jusqu'au sommet de la Jungfrau. Il a insisté sur le fait que la voie ferrée serait sur tout le parcours cachée à l'intérieur de la montagne. L'idée qui est à la base de ce projet, c'est qu'il importe d'offrir aux touristes étrangers une attraction qui les incite à séjourner dans notre pays, qui risque de devenir une simple étape du trafic international. En outre, la nouvelle voie ferrée rendrait d'éminents services pour la recherche scientifique, le service des transmissions des P.T.T. et pour la défense nationale.

Après trois autres allocutions, un banquet a réuni non seulement les invités mais aussi tout le personnel du chemin de fer de la Jungfrau et du chemin de fer de Wengernalp.

COURS DE MONITEURS DE SPORT POUR INVALIDES A MACOLIN

La Fédération suisse de sport pour les invalides organise actuellement à l'école fédérale de gymnastique et

de sport de Macolin le cinquième cours de moniteurs de sport pour invalides, ainsi qu'un cours de sport pour les invalides. La presse et un nombreux public ont eu l'occasion de se rendre compte de l'excellent travail qui s'y accomplit et de suivre les intéressantes démonstrations de ces cours.

Après l'exposé d'ouverture de M. Marcel Meier, qui a souligné que l'on compte en Suisse plus de 200.000 personnes déficientes tant au point de vue physique que mental et que sur ce nombre 50.000 sont infirmes. Des aveugles, des personnes ayant été atteintes de poliomyélite ou ayant été amputées d'une jambe ou de deux, ont fait des démonstrations, montrant combien les exercices physiques qu'ils sont appelés à faire leur ont permis de se mouvoir et de pratiquer l'exercice de nombreux sports. Le sport que font ces infirmes leur est d'une absolue nécessité tant du point de vue physique que mental, car il leur donne un nouvel espoir et une nouvelle joie de vivre, et, partant, plus de chance dans leur existence.

LA FUTURE CENTRALE THERMIQUE DE LA PORTE DU SCEX

La future centrale thermique de la porte du Scex sera construite par une société actuellement en voie de formation. Pour le moment, c'est un consortium dans lequel le principal partenaire est « Energie Ouest-Suisse » qui s'occupe du projet. Le capital actions de l'entreprise a été fixé à trente millions de francs. La participation des chemins de fer fédéraux sera de 15 % soit 4,5 millions. Les statuts prévoient, toutefois, qu'au besoin la centrale pourra être agrandie et le capital actions augmenté en conséquence. La future centrale reviendra à près d'une centaine de millions de francs.

Cette centrale de la porte du Scex devait être construite primitivement sur sol vaudois, plus exactement sur le territoire de la commune d'Aigle en complément des raffineries du Rhône qui l'alimenteront en carburant nécessaire à la production de l'électricité. On se rappelle que devant les oppositions qui se manifestèrent à cause du danger pouvant résulter des émanations d'anhydride sulfureux « SO₂ », et, partant, la nécessité de construire une cheminée d'une hauteur suffisante, le consortium s'est résolu de construire l'usine en territoire valaisan. La porte du Scex est un lieu dit situé à 1,8 km. du village de Vouvry, à proximité immédiate de la ligne de la route Monthey-Le Bouveret. Le « SO₂ » s'échappera dans l'atmosphère grâce à un « fumoduc » qui sortira de la montagne à l'altitude de 1.240 mètres. Ce fumoduc aura une longueur de 860 mètres, mais sera prolongé, par mesure de précaution, par une cheminée d'une hauteur de plusieurs dizaines de mètres, de telle sorte que, de l'avis des spécialistes, aucun danger de pollution de l'air n'est à craindre.

On pense que la centrale commencera son exploitation à fin 1965 ou au début de 1966. La puissance installée sera de 150.000 kw. en première étape, la production pourra osciller entre 420 et 560 kwh. Le prix de kwh. varierait entre 3,85 et 4,03 centimes. Les C.F.F. pourraient absorber de 63 à 84 millions kwh. par an.

LA SUISSE VA S'INTERESSER AUX RECHERCHES SPATIALES

Le Conseil fédéral adresse aux Chambres un message leur demandant d'autoriser à ratifier la Convention du 14 juin 1962 instituant une organisation européenne de recherches spatiales (O.E.R.S.), le protocole financier annexe à la Convention et le protocole additionnel relatif au financement de l'organisation. La Convention a été signée par 9 pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse. D'autres pays, comme le Danemark, l'Autriche et la Norvège, n'ont pas encore pris de décision. L'idée d'une collaboration européenne dans le domaine de l'espace remonte au mois d'avril 1959. Une commission préparatoire (C.O.P.E.R.S.), dont les travaux furent suivis pour notre pays par le professeur Marcel Golay, directeur de l'observatoire de Genève, se mit au travail et présenta ses conclusions au mois de mai 1962. La Suisse a participé à tous les travaux de cette commission, en s'efforçant d'asseoir la nouvelle organisation sur des bases semblables à celles du C.E.R.N., l'organisation européenne pour la recherche nucléaire.

Le message souligne l'importance de la recherche spatiale pour la science, la technique et l'économie. Cette recherche permettra des développements très importants dans trois directions : **a)** connaissances scientifiques de base ; **b)** applications d'un grand intérêt technique et commercial ; et **c)** intense fructification d'un grand nombre d'industries appelées à fournir les appareils et matériaux nécessaires. M. Wahlen, chef du Département politique fédéral, qui a présenté le projet aux journalistes accrédités, a notamment relevé que la miniaturisation, voire la micro-miniaturisation, sera déterminante pour l'industrie horlogère (montres électroniques), l'électrotechnique (appareils portatifs), l'industrie mécanique (commande électronique des machines-outils). L'automatisation et la télécommande en général deviendront la base de procédés de fabrication dans la plupart des industries de l'avenir. D'une façon générale, le développement de nouvelles techniques, ainsi que d'appareils et de matériaux spéciaux pour la technique spatiale, semble particulièrement adapté à la Suisse, si notre industrie sait faire à temps l'effort nécessaire pour entrer dans ce domaine. L'importance de la recherche spatiale est telle que les Etats-Unis lui ont consacré en 1962 une somme de 4.900 millions de dollars sur un total de 10 milliards attribué aux recherches et aux développements scientifiques. En 1963, cette part sera de 7.700 millions de dollars sur une dépense globale de 12,3 milliards de dollars. Aux Etats-Unis, non moins de 5.000 entreprises industrielles et instituts de recherches sont directement liés à la recherche spa-

tiale et plus de 3.000 nouveaux produits ont vu le jour grâce aux exigences spécifiques de cette recherche.

Si la Suisse adhère à la nouvelle organisation européenne, elle devra verser une contribution de 3,27 % des frais, contre 4,21 % pour la Belgique et 4,92 % pour la Suède. Dans la mesure où les dépenses peuvent être évaluées maintenant, les contributions de notre pays s'élèveraient de 11 à 12 millions pour les trois premières années et de 43 à 45 millions pour les huit premières années, soit une moyenne annuelle de 3,6 à 5,6 millions de francs.

Une autre organisation qui a vu le jour à Londres est celle de l'Organisation européenne pour la réalisation de lanceurs d'engins spatiaux (O.E.L.S.). Nos industriels n'ont pas jugé jusqu'ici qu'une participation suisse s'imposait. Le Conseil fédéral s'est rallié à ce point de vue.

Le message du Conseil fédéral passe en revue les avantages scientifiques et autres que compte l'adhésion de la Suisse à l'O.E.R.S. Comme l'a dit le conseiller fédéral Wahlen, il importe de ne pas nous laisser distancer, mais de conserver toute notre capacité de concurrence sur les marchés mondiaux. L'organisation interne en Suisse sera analogue à celle qui existe pour le C.E.R.N., et elle comprendra aussi une commission pour la recherche spatiale, en vue d'assurer une coopération étroite entre les administrations intéressées, notamment les P.T.T., la météorologie, la science et l'industrie.

Le siège central de l'O.E.R.S. a été attribué à la Hollande et plusieurs laboratoires seront établis dans divers pays. On sait que le canton de Vaud était disposé à mettre à disposition un terrain de 60 hectares de superficie. Mais cette offre a été déclinée. De toute façon, l'adhésion de la Suisse à l'O.E.R.S. ouvrira à nos industries de vastes perspectives qui ne doivent pas être négligées.

SERVICE POSTAL INTERNATIONAL

Se basant sur la convention et les arrangements conclus au 14^e congrès postal d'Ottawa, le Conseil fédéral a modifié son arrêté du 17 octobre 1958 concernant les taxes et droits du service postal international. A partir du 1^{er} janvier 1963 les mandats de poste et les remboursements acquitteront : mandats de poste, une taxe allant de 50 cts pour un mandat de 20 fr. au maximum à 8,40 fr. pour un mandat de 2.501 à 3.000 fr. ; remboursements, un droit allant de 80 cts (remboursement de 20 fr. au maximum) à 9,20 fr. (2.501 à 3.000 fr.). Le droit sera de 35 cts si le montant est versé ou viré à un compte de chèques postaux en Suisse ou à l'étranger. L'annulation ou la modification du montant sera passible d'un droit de 1 franc.

LES NOUVELLES TAXES POSTALES ET TELEPHONIQUES

Le référendum n'ayant pas été lancé contre la loi du 9 mars 1962 modifiant certaines taxes postales et téléphoniques, le Conseil fédéral a adopté une ordonnance d'exécution fixant l'entrée des nouvelles taxes au 1^{er} janvier 1963. Les changements concernent notamment la taxe des journaux, la réexpédition et le renvoi de colis non-inscrits et inscrits, les versements et les droits de factage.

En ce qui concerne les taxes téléphoniques, la réforme s'effectuera en deux étapes et sera achevée en cinq ans. L'introduction de la taxation par impulsion périodique entraînera, selon les prévisions établies, une moins-value de recettes d'environ 35 millions de francs par an, tandis que le service des colis postaux et les services financiers devraient rapporter environ 38 millions de francs de plus. Dès l'introduction de la taxation par impulsion périodique, la taxe des conversations locales dans les cabines publiques sera de 10 centimes par trois minutes. On ne pourra donc plus converser indéfiniment pour ce montant. Toutefois, ce changement ne concerne pas les conversations locales des abonnés privés. D'autre part, le tarif de nuit sera étendu aux 24 heures entières du dimanche, concession qui entraînera une diminution de recettes évaluée à 3 millions de francs.

INTRODUCTON DE TELEXOGRAMMES

La Suisse et la principauté de Liechtenstein, d'une part, la République fédérale d'Allemagne, y compris Berlin-Ouest, et les Pays-Bas, d'autre part, sont convenus d'introduire à titre d'essai, le 1^{er} octobre 1962, une nouvelle catégorie de télégrammes, les téléxogrammes.

Les téléxogrammes doivent être adressés aux abonnés téléx. Ils sont directement transmis au destinataire par le service télégraphique du pays d'origine sur le réseau téléx.

S'il n'est pas possible de réaliser la transmission directe par suite de dérangement ou de cas d'occupation répétés, les téléxogrammes sont déviés sur le réseau télégraphique général et remis au lieu de destination comme des télégrammes ordinaires.

Les téléxogrammes sont acceptés au guichet de chaque bureau télégraphique. Ils peuvent aussi être déposés par téléimprimeur ou par téléphone.

La taxe d'un téléxogramme est égale à la moitié de celle d'un télégramme ordinaire de même longueur à destination de l'Allemagne ou des Pays-Bas. Il est au moins perçu la taxe pour 22 mots.

UNE CONVENTION FRANCO-SUISSE EN VIGUEUR

Le chef du Département politique fédéral et l'ambassadeur de France à Berne ont procédé, le 6 septembre 1962, à l'échange des instruments de ratification de la Convention conclue entre la Suisse et la France relative à la situation, au regard des législations familiales, de

certaines exploitants suisses de terres françaises, signée à Paris le 24 septembre 1958. L'accord, qui avait déjà été appliqué provisoirement, est ainsi entré en vigueur.

CANTON DE GENEVE

LE CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE EN SUISSE ET LA 20^e CONFERENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

Le centenaire de la Fondation de la Croix-Rouge en Suisse sera célébré en 1963. Cet événement sera commémoré également dans le monde entier et à cette occasion, Genève, berceau de cette œuvre humanitaire, verra se dérouler la 20^e conférence internationale de la Croix-Rouge. Soucieux de renseigner l'opinion suisse et étrangère sur le sens des manifestations prévues pour la circonstance, le comité international de la Croix-Rouge, la ligue des sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse ont organisé au siège du C.I.C.R. une conférence de presse à laquelle assistèrent de nombreux journalistes de notre pays et de l'extérieur. M. Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse et président de la commission chargée d'organiser la 20^e conférence internationale, a annoncé que celle-ci se tiendra du 2 au 12 septembre 1963 à Genève, sur décision de la conférence de La Nouvelle-Delhi, en 1957. Elle coïncidera avec les manifestations du centenaire dont le point culminant sera la journée commémorative du 1^{er} septembre. La conférence est la plus haute autorité délibérante de la Croix-Rouge internationale. Il faudra, lors des délibérations de Genève, faire le bilan de l'activité déployée jusqu'à ce jour et fixer le cadre des activités futures dont l'une des plus urgentes est la protection des populations civiles contre les effets de la guerre moderne et des guerres civiles.

Les participants ont été reçus le 7 septembre à Berne par le Conseil fédéral. Ils assistèrent le lendemain, dimanche 7 septembre, à des démonstrations du service de santé de notre armée et de la Croix-Rouge suisse au Jungfrauoch, au Maennlichen, au Frist et à Grindelwald.

L'an prochain, la Croix-Rouge lancera, en outre, une grande campagne de recrutement de membres et de volontaires, campagne nécessaire parce que les tâches incombant à cette organisation ne font que croître.

M. Frédéric Siordet, vice-président du C.I.C.R. et président de la Commission du centenaire de la Croix-Rouge, a insisté ensuite sur l'importance prise par l'œuvre d'Henry Dunant, depuis le 24 juin 1859, jour où visitant le champ de bataille de Solferino il constata qu'on avait laissé sur le terrain près de 40.000 blessés

privés de soins, livrés à la chaleur, aux pillards et aux oiseaux de proie. Aujourd'hui, la plupart des Etats ont adhéré aux conventions de Genève sur le traitement des blessés et prisonniers de guerre et la protection des populations civiles. Chaque pays possède sa société nationale de la Croix-Rouge.

Du 15 août au 15 septembre 1963 seront donnés des cours, conférences, séminaires, réunions techniques et exercices divers concernant les multiples tâches de la Croix-Rouge. La journée commémorative du centenaire se déroulera le dimanche 1^{er} septembre. Du 15 août au 1^{er} septembre, une exposition internationale sera ouverte au public au Palais des expositions.

Toutes les manifestations prévues — et elles sont nombreuses, a précisé avec force M. Frédéric Siordet — doivent avoir un caractère éducatif, faire mieux comprendre la signification et l'œuvre de la Croix-Rouge et y amener des adhérents toujours plus nombreux. Elles doivent être moins la conclusion d'un siècle glorieux qu'un nouveau départ pour des années plus fécondes encore.

Enfin MM. Ed. J. Logoz, secrétaire général de la commission du centenaire, et Pierre Bataillard, graphiste-conseil de l'exposition, ont présenté les maquettes de l'exposition de la Croix-Rouge qui sera mise sur pied au palais des expositions. Du 15 août au 15 septembre 1963, le public pourra se rendre compte de l'essor pris par l'œuvre d'Henry Dunant et mieux comprendre ses buts et principes. Très spectaculaire sera la réplique du fameux serpentarium de Bangkok où évolueront 300 serpents des espèces les plus venimeuses et où des spécialistes procéderont à la prise du venin pour la préparation des vaccins.

A l'issue de la conférence de presse, les journalistes sont encore allés visiter l'agence centrale de recherches et le siège de la ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

LE GRAND THEATRE DE GENEVE

Ravagé par le feu au début de mai 1951, le grand théâtre de Genève, complètement remis à neuf, rouvrira ses portes le 10 décembre prochain. La première œuvre représentée sera « Don Carlos », opéra en 5 actes de Verdi, dans la version originale française. La fondation du grand théâtre, qui a pris en charge la scène lyrique genevoise, a décidé, comme le relève M. Pierre Bouffard, Conseiller administratif, délégué aux Beaux-Arts, de faire de Genève un centre lyrique et dramatique digne de la réputation de la ville. Un programme de choix comprenant, outre « Don Carlos », des œuvres de Richard Wagner, Debussy, Puccini, Dukas, Gounod, etc..., a été mis sur pied.

La Comédie-Française représentera, les 27 et 28 février, une pièce d'Henri de Montherlant : « Le cardinal d'Espagne 33 ». Un mois auparavant, soit les 28 et 29 janvier, la Comédie-Française interprétera le « Bourgeois gentilhomme », de Molière.

L'administrateur et directeur général du grand théâtre, comme on l'a déjà annoncé, est Marcel Lamy, alors que M. Ernest Ansermet en est le conseiller musical.

CANTON DE LUCERNE

UN « JARDIN POUR AVEUGLES »

Un jardin pour aveugles, le premier de Suisse, a été ouvert à Horw, près de Lucerne. Il est dû à la générosité de Mme Chappuis, de Meggen. Ce parc comprend de nombreuses fleurs et plantes disposées de telle façon que les aveugles puissent en jouir sans s'y heurter. Les noms des fleurs sont inscrits en écriture normale et en écriture braille sur des plaquettes de bronze.

LES SEMAINES INTERNATIONALES DE MUSIQUE 1962 DE LUCERNE

Les semaines internationales de musique de Lucerne, qui se sont déroulées du 15 août au 10 septembre, ont une fois encore rencontré le plus grand succès. Les 32 manifestations (y compris les cinq représentations théâtrales) offraient un total de 40.000 places, dont plus de 90 pour cent furent occupées. Pour les 27 concerts proprement dits et les cinq représentations théâtrales, on a vendu quelque 4.400 billets. Selon des estimations sûres, près du 70 pour cent des billets ont été vendus à des visiteurs venant de Suisse, alors que parmi les hôtes, on notait surtout des Américains, ainsi que des Allemands et des Français. Mais l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Hollande et les pays scandinaves ont aussi manifesté un vif intérêt, alors que les représentants de la Grande-Bretagne étaient, une fois de plus, peu nombreux. Le chiffre d'affaires s'est accru une nouvelle fois par rapport à l'année dernière. 14 concerts et trois représentations théâtrales ont eu lieu à guichets fermés et cela surtout ceux dont le programme portait des œuvres contemporaines.

Lucerne a présenté cette année encore cinq premières : trois œuvres de compositeurs suisses, ainsi qu'une création d'un Finlandais et une autre d'un Tchèque naturalisé en Suisse. Le plus grand intérêt s'est manifesté pour l'unique exécution du « Requiem pro memoria uxoris », de Rafaël Kubelik. A la suite de cette manifestation, le Conseil de ville de Lucerne a offert une réception à laquelle plus de 300 invités de Suisse et de l'étranger — et parmi eux les représentants des autorités fédérales et de l'armée, du corps diplomatique et consulaire accrédités en Suisse — ont pris part.

La presse était représentée par 108 journalistes suisses et 48 étrangers qui ont rédigé leurs reportages pour le compte de 152 journaux et périodiques de 13 pays. Sur ce nombre, on comptait 23 journaux allemands et

14 français, ce qui est dû pour une part non négligeable au grand intérêt soulevé par la première apparition de l'orchestre philharmonique de la R.T.F. (Paris). En son honneur, l'Ambassadeur de France en Suisse, M. Philippe Baudet, a donné le 10 septembre une grande réception. Cinq concerts ont également été retransmis par la radio dans plus de dix pays.

CANTON DE NEUCHÂTEL

UNE DECOUVERTE DU SPELEO-CLUB DES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES

En 1961, les membres du club de spéléologie du Locle et de La Chaux-de-Fonds avaient découvert une grotte, dans la Schrattenfluh, dans l'Entlebuch, qui devait rapidement se révéler la deuxième de Suisse. Ils la nommèrent « grotte neuchâteloise », ou « Neuenbergernoehle ». Un camp de trois semaines cette année, ainsi que deux excursions d'un jour de ces mêmes explorateurs ont permis de mener la longueur des nouvelles galeries topographiées à 4.230 mètres, avec 190 mètres de dénivellation et une distance de 1 kilomètre 200 de l'entrée au point le plus éloigné connu actuellement. Les travaux continueront jusqu'à l'automne et l'on espère bien découvrir de nouvelles grottes. En outre, l'examen des Lapiaz, mené parallèlement, a révélé cinq nouveaux gouffres et grottes, de même que l'assurance qu'il y en a beaucoup d'autres. Les spéléologues, désireux de faire œuvre utile en plus de leur travail scientifique, veulent connaître la résurgence des eaux de ces Lapiaz, ce qui intéresse l'économie agricole de la région.

LE FILM « AU ROYAUME DE LA NUIT »

Le film en couleur « Au royaume de la nuit », d'André Paratte, Raymond Gigon et le spéléo-club des montagnes neuchâteloises, a obtenu deux distinctions : prix du meilleur film de voyage et d'aventure au festival international de Mulhouse, premier prix amateurs au concours du fonds suisse en faveur du film culturel et documentaire. La bande a été achetée par l'union suisse des coopératives et munie d'une version allemande, sera projetée dans toute la Suisse. La première a eu lieu à Lausanne le 4 septembre.

VERS UN IMPORTANT CENTENAIRE À LA CHAUX-DE-FONDS

En 1964, la société des amis des arts célébrera le centième anniversaire de sa fondation. Parmi les suggestions faites afin de le fêter, retenons celle de « Un siècle de peinture Chaux-de-fonnière » et « Charles L'Eplattenier et ses élèves ». En ne prenant que les œuvres réellement réussies des dizaines d'artistes Chaux-de-fonniers qui ont créé ici ou ailleurs, on démontrerait que, surtout depuis que Charles L'Eplattenier leur a ouvert

toutes grandes les portes des arts contemporains et de la nature, ils constituent l'une des plus riches Ecoles de peinture de Suisse au xx^e siècle, et que cette Ecole continue à produire des talents extrêmement estimables.

POUR LE CENTENAIRE DE L'ECOLE D'HORLOGERIE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Il y aura en 1965 cent ans qu'a été créée l'école d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, rue du Progrès. Il vaut la peine de s'arrêter à cette date, puisqu'avec Le Locle, La Chaux-de-Fonds demeure la clef de voûte de l'industrie horlogère suisse et que le canton de Neuchâtel est le plus horloger de Suisse, plus de la moitié de ses ouvriers de fabrique étant employés dans cette branche. L'on a donc émis le vœu qu'à cette occasion une grande exposition dite des « chefs-d'œuvre de l'horlogerie des montagnes neuchâteloises » permette de montrer aux publics suisse et étranger que l'horlogerie du Haut-Jura neuchâtelois est à la fois une science, une technique et un art qu'on a menés ici à leur perfection.

UN VILLAGE FÊTE SES 150 ANS D'EXISTENCE COMMUNALE

Le village agricole des Planchettes, dans le district de La Chaux-de-Fonds, tête de pont du barrage du Chatelot et de l'usine électrique du Torret, construits en 1954, fête cette année le 150^e anniversaire de son érection en commune autonome, par la grâce du prince Berthier, duc de Neuchâtel, le 25 mai 1812. C'est le 8 septembre que se sont déroulées les cérémonies d'anniversaire et l'inauguration de la nouvelle bannière, don de l'amitié des communes neuchâteloises. Une importante chronique relatant l'histoire du village sera éditée à cette occasion, œuvre de l'instituteur Claude Perrenoud. C'est en 1875 que le village eut son plus grand nombre d'habitants : 601, et en 1946 le moins : 214. Actuellement, il y a 233 habitants, tous agriculteurs et éleveurs, sauf les techniciens de l'usine pour qui on a construit le hameau tout moderne des Plaines. L'école des Planchettes a été fondée en 1720 et le village est une paroisse depuis 1702 : son beau temple, un des seuls exemplaires du style calvinien dans le pays, a été construit la même année.

LE JUMELAGE LE LOCLE-KAOLACK

Six maires de villes du Sénégal sont arrivés au Locle pour participer à la cérémonie de jumelage entre la ville du Locle et la cité sénégalaise de Kaolack. Ils ont assisté à l'assemblée générale de la section locloise des jeunes musicales suisses et à un concert donné par la pianiste espagnole Carmen Vila.

Le maire de Kaolack, M. Valdiodio Diaye, ministre de l'intérieur du Sénégal, est arrivé au Locle pour cette manifestation.

PRIX D'ARCHITECTURE

Le jury désigné pour choisir parmi les nombreux projets présentés pour la construction d'un palais des manifestations à Neuchâtel, a porté son choix sur un projet présenté par MM. Ellenberger, Gerber et Gindre, architectes à Genève et Paris.

Au cours d'une conférence de presse, M. Jean-Pierre Porchat, chancelier d'Etat et président du syndicat d'initiative pour la construction de ce palais, a présenté le projet aux journalistes neuchâtelois.

LA FETE DES VENDANGES DE NEUCHATEL

La traditionnelle fête des vendanges de Neuchâtel a eu lieu les 29 et 30 septembre. A l'occasion de l'année Rousseau, les journalistes et autres invités se sont rendus le samedi après-midi dans le Val-de-Travers où ils visitèrent à Motiers la maison habitée par Jean-Jacques. Ils furent reçus ensuite au prieuré Saint-Pierre, à Motiers, également, par une grande maison fabriquant du vin de Neuchâtel rendu mousseux selon la méthode champenoise.

Le cortège des vendanges du dimanche après-midi a eu pour thème « La belle et la bête ». Il a prêché en quelque sorte le retour à la nature, comme l'auteur des « Réveries d'un promeneur solitaire », en magnifiant la vigne et le travail du vigneron et en montrant les merveilles florales de l'automne. Cette année-ci la musique invitée a été l'harmonie municipale de Vichy, forte de plus de 100 exécutants.

ARRETE SUR LA CHASSE AU VALAIS

Le Conseil d'Etat valaisan vient de mettre en vigueur un important arrêté sur la chasse valable pour plusieurs années. Il sera à l'avenir interdit pour des raisons touristiques de chasser certains gibiers, notamment la marmotte, à proximité des lieux fréquentés par les hôtes du canton: plusieurs routes alpestres, stations, cabanes du club alpin, voies ferrées, téléphériques, télésièges, etc.

De sévères mesures ont été prises également contre l'emploi abusif des télé-objectifs par les chasseurs. Des déclarations médicales dûment contrôlées seront nécessaires pour utiliser un tel procédé. Il a décidé enfin que la durée de la chasse pour l'année en cours sera de deux mois, soit du 15 septembre au 15 novembre.

CANTON DU TESSIN

GREVE UNIQUE EN SUISSE

Il y a trois semaines, les 24 ouvriers de l'entreprise Urbis S.A., à Ligornetto, se sont mis en grève devant le refus de la direction de négocier un nouveau contrat collectif de travail. Cette grève a été probablement la seule en Suisse à notre époque.

La direction de la société, refusant toujours d'engager des pourparlers avec le personnel, les 24 ouvriers ont fait savoir qu'ils se considéraient désormais comme libérés de tout lien de travail avec l'entreprise et ont demandé à leur syndicat de prendre les dispositions nécessaires pour leur trouver du travail ailleurs.

CANTON DU VALAIS

LA JOIE EN VALAIS

Le Valais a littéralement éclaté de joie à l'annonce de l'élection de M. Roger Bonvin au Conseil fédéral. A 10 h. 30, déjà, on déroulait des oriflammes des grands jours sur les façades des établissements publics et privés. Drapeaux valaisans et suisses surgirent bientôt aux fenêtres. On se disputait étendards et fanions dans les magasins. En fin de matinée, des camions et des voitures circulaient en ville de Sion avec les couleurs cantonales et confédérées. A la sortie des écoles, à 11 heures, plusieurs groupes d'enfants improvisèrent à l'avenue de la Gare, à Sion, monomes et danses en scandant le nom de « Bonvin ». On vit les cafetiers suspendre des lampions aux façades de leurs établissements sur le coup de midi. Dans les rues, tout le monde s'interpellaient.

La réception officielle de M. Bonvin par la ville et le canton était prévue pour le vendredi. Un cortège, auquel prirent part de nombreuses sociétés, parcoura les rues de la capitale en partant de la gare. Une manifestation eut lieu sur la place de la Planta et à la salle de la Matze, tandis qu'un *Te Deum* était chanté à la cathédrale.

ROGER BONVIN

M. Roger Bonvin est né dans la commune d'Icogne, près de Sion, en septembre 1907. Il fit ses études classiques aux collèges de Sion et d'Einsiedeln et puis à l'école polytechnique fédérale de Zurich, où il obtint, à l'âge de 24 ans, son diplôme d'ingénieur du génie civil.

De retour dans son canton, il se vit confier de nombreux travaux de génie civil et d'aménagements hydro-électriques: routes dans la vallée de Conches, barrage de Mauvoisin (dont il fut le directeur adjoint), travaux préparatoires des barrages de Mattmark et de la Lizerne.

M. Bonvin tint, durant quelques années, un bureau privé d'ingénieur à Sion, avant d'être nommé en 1943 à l'Etat du Valais, où il se fit remarquer non seulement par ses qualités professionnelles mais encore par sa vision sociale de tous les problèmes.

C'est lui qui fonda en 1945 l'Office cantonal de protection ouvrière. Depuis 1955, M. Bonvin est Président de la ville de Sion, dont le développement porte son empreinte. Il est député au Grand Conseil valaisan, Conseiller national et Président de nombreuses Commissions fédérales.

Colonel à l'armée, il commanda longtemps le régiment haut-valaisan et se vit confier la préparation de nos patrouilles alpines; enfin, il préside la Fédération suisse de ski.

M. Bonvin est père d'une belle famille de sept enfants.

CANTON DE VAUD

MORT D'UN GRAND DOCTEUR

Fin septembre est décédé à l'âge de 66 ans le docteur Eugène Urech, chirurgien en chef de l'hôpital de Saint-Loup, à Pompaples, et professeur extraordinaire de chirurgie générale à l'Université de Lausanne.

D'origine argovienne, né à Vallorbe le 16 juillet 1896, le docteur Urech fit ses études de médecine à l'université de Lausanne et obtint son diplôme fédéral en 1920 et son autorisation de pratiquer en 1923. Il avait été de 1923 à 1925 assistant puis chef de laboratoire à l'Institut d'hygiène et de bactériologie de Zurich. Dès 1926, il fut chef de clinique au service de chirurgie de l'Université de Lausanne.

Il s'installa à La Sarraz après des stages à l'étranger. Depuis 1931, le docteur Urech était chirurgien-chef de l'hôpital de Saint-Loup et professeur principal à l'institution des diaconesses. Le 27 juillet 1951, il était nommé professeur extraordinaire de chirurgie générale à l'université de Lausanne.

On lui doit une cinquantaine de travaux, notamment sur la maladie des jeunes porchers et sur la tuberculose bovine transmise aux humains et en particulier aux jeunes. Chirurgien remarquable, le docteur Urech a accompli à Saint-Loup et dans toute la région, sur le plan médical, moral et pédagogique, une œuvre considérable qu'a interrompue la maladie.

UN CADEAU ORIGINAL

A l'occasion de son cinquantième anniversaire, le chef d'orchestre Igor Markevitch a désiré faire cadeau d'un concert à la ville de Vevey où il passa son enfance.

Quelques amis du célèbre chef dont Jean Cocteau, Peter Ustinov, Nikita Magaloff, Claude Nollier et Jean-Marie Fertay ont prêté leur concours à cette manifestation originale qui a eu lieu le 5 octobre et dont le produit est versé aux œuvres du collège de Vevey.

Au programme, des œuvres de Haendel, Bach, Markévitch, un discours de ce dernier et l'« Histoire du Soldat », en version de concert.

LE CONCOURS D'IDÉES POUR UN MONUMENT
GENERAL HENRI GUISAN

Le Comité de l'Association générale Henri Guisan a pris connaissance du résultat du concours d'idées ouvert en vue de l'érection d'un monument à la mémoire de l'ancien chef de notre armée.

Le jury a examiné pas moins de 61 maquettes proposées — exposées ensuite pendant dix jours au public, au palais de Beaulieu, à Lausanne — et estime finalement que les projets présentés ne permettaient pas de délivrer un premier prix susceptible d'être retenu pour l'exécution immédiate.

Après cinq éliminations, sept œuvres ont été retenues et les prix suivants décernés :

2° prix de 5.000 fr., à M. Otto Banninger, sculpteur, Zurich.

3° prix de 4.000 fr., à M. Léon Perrin, sculpteur, La Chaux-de-Fonds.

4° prix de 3.500 fr., à M. Casimir Reymond, sculpteur, Lutry.

5° prix de 3.000 fr., à M. Rudolf Wening, sculpteur, Zurich.

6° prix de 2.500 fr., à M. Raymond Perrenoud, sculpteur, Paris.

7° prix de 2.000 fr., à M. Heinz Schwarz, sculpteur, Genève.

7° prix de 2.000 fr., à M. André Lasserre, sculpteur, Lausanne.

Trois indemnités de 1.000 fr. chacune ont en outre été accordées à : MM. Frédéric Schmied, sculpteur, Genève ; Hans Geissberger, sculpteur, Bottmingen ; Ernst Suter, Aarau.

Le jury, conformément au programme de concours, propose d'ouvrir un nouveau concours au deuxième degré, réservé aux sept artistes classés.

Comme la première fois, le monument devra représenter la figure de notre général, en symbolisant sa personnalité de chef et de grand citoyen. La statue équestre est souhaitée. Les sculpteurs pourront reprendre leur projet initial en tenant compte des remarques du jury et des critiques émises.

Ils auront la faculté de présenter parallèlement une variante sous forme d'une maquette à l'échelle du 1/5°.

L'emplacement définitivement choisi est situé dans le tiers ouest de l'actuelle esplanade de Montbenon, à Lausanne. Pour le cas où le nouvel aménagement de ce lieu serait retardé, le monument pourrait être provisoirement placé derrière Bourg, à Lausanne également.

CEUX QUI S'EN VONT

Récemment est décédé subitement à Begnins le docteur Willem Francken, 74 ans, médecin à Begnins. Diplômé en 1917 de l'Université de Lausanne, le docteur Francken a pratiqué toute sa vie dans le village de Begnins où il a exercé une influence considérable comme médecin, phthisiologue et hygiéniste. Il a siégé au Conseil communal de 1917 à 1953, siégeait depuis 1920 dans le comité de la ligue vaudoise contre la tuberculose. Il a été de 1923 à 1953 l'âme et le médecin du pavillon de La Côte, pour tuberculeux, au-dessus de Rolle. Il était, depuis 1954, avec Mme Francken-Flaux, bourgeois d'honneur de Novel (Savoie) pour l'amitié témoignée à ce village. On doit au docteur Francken plusieurs écrits, notamment « De la poche d'un médecin », paru en 1960, volume de souvenirs.

PREMIERES COMMUNICATIONS
ETATS-UNIS — SUISSE PAR « TELSTAR »

Le service de presse du comptoir suisse communique que, à Lausanne, à l'occasion de la journée de l'espace,

entre 13 heures 28 et 13 heures 57, des communications téléphoniques, grâce au satellite « Telstar », ont été assurées au Comptoir suisse entre Washington et Lausanne.

C'est la première fois que de telles communications ont été organisées entre les Etats-Unis et la Suisse. Cette expérience, à proprement parler, sensationnelle du point de vue technique, a été réalisée avec la collaboration des P. et T. de France et des P.T.T. de Suisse. Les heures de ces communications téléphoniques sont dictées par le passage, dans le cosmos, du « Telstar », au-dessus de la région de notre pays. Ces conversations ont été retransmises dans les jardins de Beaulieu par les haut-parleurs.

Le public a pu entendre les propos échangés par trois personnalités à Washington et par leurs trois correspondants à Lausanne. De Washington, les voix entendues ont été celles de M. Karl Frey, conseiller économique près l'ambassade de Suisse, Hugh Dryden, administrateur-délégué de la N.A.S.A., et Reinhard Steiner, conseiller scientifique près l'ambassade de Suisse. A Lausanne, au sein du comptoir suisse, dans la cabine téléphonique spéciale mise à leur disposition, ont répondu à leurs interlocuteurs, MM. Mc Kinney, ambassadeur des Etats-Unis à Berne, Max Petitpierre, ancien conseiller fédéral et Marcel Golay, professeur à Genève, président de la Commission suisse des recherches spatiales.

Cette présente initiative est due à la décision de MM. Manov et Barnes, directeur et sous-directeur des projets spatiaux de la N.A.S.A. et à la collaboration de M. Colomb, chef du Département d'étude des T.T. de Lausanne. Les conversations téléphoniques directes réalisées pour la première fois grâce au « Telstar » entre Washington et Lausanne constituent une démonstration extraordinaire de la recherche spatiale dont les détails sont illustrés par le pavillon de la N.A.S.A. à Lausanne, le premier de son genre en Europe.

CANTON DE ZURICH

UNE TRILOGIE DE PAUL BURKHARD

Les télévisions suisse, autrichienne et bavaroise ont préparé la projection d'un film sur le compositeur zuricois bien connu, Paul Burkhard, sous forme d'une production commune. Ce film est projeté en trois parties, la première le 1^{er} octobre, la deuxième le 29 octobre et la troisième le 26 novembre. Il s'agit là de la première grande émission de la T.V. suisse qui, toutefois, ne saurait être encore comparée aux émissions d'envergure des T.V. étrangères. Cette « trilogie » aura pour titre : « Notes chez Paul Burkhard », « Probenparty » (répétitions), et « Fête d'anniversaire ». La partie sonore a été réécoutée

à Munich, sous la direction de Paul Burkhard lui-même, avec la participation de l'orchestre de la radio bavaroise.

F.E.R.A. 1962, EXPOSITION SUISSE DE TELEVISION, ELECTRONIQUE ET PHONO

Pour six jours, la « F.E.R.A. 1962 », exposition de télévision, électronique, radio et phono, a ouvert ses portes à la maison des congrès de Zurich. Cette exposition ne se limite pas aux entreprises ou aux produits suisses, elle a au contraire un caractère international et compte parmi les plus grandes manifestations européennes de cette branche. Les quelque 70 exposants ont cherché à tenir compte des besoins suisses. Ils se sont encore efforcés, dans une mesure plus grande que précédemment, de tenir compte de la demande suisse en face de l'abondance et de la diversité des appareils de télévision, d'électronique, de radio et de gramophones et d'appareils enregistreurs. Dans le cadre de cette exposition ont également été données des conférences sur l'électronique dans la nouvelle salle de physique de l'E.P.F.

Dans son discours inaugural de la 34^e exposition de ce genre, M. Th. Gullotti, Avocat à Berne, Directeur de l'Association des détaillants de la branche radio et télévision, a souligné que si cette exposition était certes liée à des intérêts commerciaux, elle poursuivait aussi un caractère éducatif.

Cette exposition présente une vue d'ensemble inhabituelle sur la situation actuelle de la technique radio dans son sens le plus large : appareils de télévision et d'enregistrement, tourne-disques d'entreprises suisses, appareils de radio et de télévision d'entreprises étrangères, récepteurs automatiques modernes de télévision et tous accessoires de cette branche.

Le Conseiller d'Etat, Ernst Brugger, a apporté le salut et les vœux des autorités zuricoises à l'occasion de cette ouverture officielle.

SOCIETE « CAMERATA ZURICH »

Une société, la « Camerata Zurich », a été fondée le 30 août à Zurich. Elle unit les amis de la « Camerata Zurich » et s'est donné pour but de soutenir les efforts artistiques de cet orchestre de chambre zuricois.

La « Camerata Zurich » (direction : Reato Tschupp) a en même temps publié son programme pour la saison de concerts 1962-63. Il prévoit cinq concerts d'abonnement et une soirée consacrée uniquement à de la musique contemporaine.

LA « SUCCESSION » DE M. GOTTLIEB DUTTWEILER

L'opinion publique et la presse se sont à maintes reprises demandé, ces dernières semaines, qui prendrait la « succession » de M. Gottlieb Duttweiler, récemment décédé. M. Arnold Suter, vice-président de la délégation de l'administration de la société coopérative Migros, vient de publier à ce sujet un article dans l'hebdomadaire « Construire », dont nous citons ci-après d'importants extraits :

« Conformément à la convention établie par M. Gottlieb Duttweiler et ses plus proches collaborateurs, sa succession, au sein de la société coopérative Migros, n'est pas assurée par une seule personne, mais par un collège organisé de la manière suivante :

A la base, il y a plus de 600.000 coopérateurs. Ils choisissent leurs comités coopératifs régionaux et leurs administrations régionales.

Les membres de l'assemblée des délégués de la Fédération des coopératives Migros, soit le parlement central, sont élus par une votation générale. Cette assemblée comprend 100 délégués et 15 membres des administrations régionales.

La fondation Gottlieb et Adèle Duttweiler veille à ce qu'on demeure fidèle au patrimoine spirituel Migros, comme cela est prévu dans l'acte de fondation, dans la convention, les statuts et les thèses.

Les 23 à 27 membres de l'administration de la Fédération des coopératives Migros sont proposés en partie par l'administration et l'assemblée des délégués, par les comités coopératifs et administrations régionaux et, respectivement, par 300 et 1.000 signatures de coopérateurs. L'élection est faite par les coopérateurs.

La direction de l'ensemble de l'entreprise est entre les mains de l'administration et, plus particulièrement, de la délégation de l'administration qui est responsable de la bonne conduite des affaires et du maintien du patrimoine spirituel Migros.

Les candidatures des membres de la délégation doivent passer par l'administration de la Fédération des coopératives Migros, par l'assemblée des délégués et, finalement, par la votation générale, avec les publications et les délais d'attente obligatoires. Pour que les prestations traditionnelles de l'entreprise soient assurées intégralement et puissent être améliorées encore, les six membres actuels de la délégation ont décidé de conserver leurs départements. »

En conclusion, l'auteur de l'article, cite M. Arnold Suter, tient à relever qu'il y a une année déjà il avait refusé l'éventualité de reprendre la direction du département I et la présidence de la délégation. Une nomination à la tête de ce département est maintenant en préparation.

POSE DE LA PREMIERE PIERRE DE LA PREMIERE MOSQUEE EN SUISSE

La fille du fondateur du mouvement islamique, Ahmadiyya, Hazrat Begum Nawab Muhammad Abdullah Khan a posé la première pierre de la première mosquée de Suisse, à La Forchstrasse, à Zurich. Ce temple mahométan est dû à l'initiative du fondateur de la centrale de l'Islam en Europe du sud et du sud-est, Mirza Bashir Ahmad. La mosquée pourra être inaugurée au mois d'avril 1963. C'est le quatrième temple que construit en Europe la mission Ahmadiyya. Les quatre autres sont à Londres, La Haye, Hambourg et Francfort. La cérémonie de la pose de la première pierre s'est déroulée en pré-

sence de nombreux membres du mouvement, pour la plupart des étudiants, et du chef de la mission à Zurich, Mushtaq Ahmad Bajwa.

† LE D^r JACQUES DE MORSIER (Paris)

La colonie suisse de Paris vient de perdre un de ses membres les plus aimés et respectés, le D^r Jacques de Morsier. Diplômé des Facultés de Genève et de Paris, il ouvrit son cabinet de consultation en 1927, rue Stanislas, puis le transféra en 1932, rue Vavin, où il recevait encore ses patients cet été, avant la maladie qui devait l'emporter. Il pratiquait la médecine générale et nombreux sont nos compatriotes dont il était le « médecin de famille ». Ceux qui le voyaient s'asseoir à leur chevet se sentaient très vite réconfortés. La sympathie, la bonne humeur, le savoir, le bon sens, l'attention du docteur avaient chassé leurs soucis ou leur angoisse.

Quelques années avant la seconde guerre mondiale, le D^r de Morsier succéda au D^r Welti comme médecin-conseil de la Légation et, à sa mort, il était encore celui de l'Ambassade. Dès l'été 1940, il se mit à la disposition du Comité International de la Croix-Rouge et commença par organiser à Paris un important service de recherches en faveur de la population civile française. Sous l'occupation, il se dépensa avec le plus grand dévouement pour améliorer le sort des prisonniers civils. Il intervint fort souvent auprès du commandement allemand pour sauver des personnes menacées de déportation et réussit plusieurs fois à empêcher le départ de convois destinés aux camps de concentration.

Au moment de la libération, ses démarches courageuses, jointes à celles des consuls de Suède et de Suisse, contribuèrent à épargner bien des vies et à détourner plusieurs périls. Puis, toujours en qualité de délégué de la Croix-Rouge, il s'occupa des prisonniers allemands en France et obtint pour eux l'application stricte des Conventions de Genève.

C'est une figure très distinguée de la « vieille garde » des Suisses de Paris qui s'en est allée, laissant derrière elle un vide difficile à combler.

MORT DU PEINTRE ERNST MORGENTHALER

Le peintre Ernst Morgenthaler vient de mourir à Zurich dans sa 75^e année. Né en 1887 à Kleindietwil, près d'Huttwil, fils de parents paysans aisés, dont le père devint conseiller d'Etat bernois en 1897, il fit ses études au Gymnase de Berne, puis travailla pendant quelque temps comme caricaturiste au « Nebelspalter ». Il fut ensuite l'élève de Cuno Amiet et d'Edouard Stiefel, puis à Munich, de Knirr et de Paul Klee. De 1918 à 1928, Ernst Morgenthaler vécut à Oberhofen (Berne), à Zurich et à Kuesnacht et de 1928 à 1931 à Meudon près de Paris. Depuis 1932, il résidait à Zurich.

Il fut lauréat du prix des Beaux-Arts de la ville de Zurich en 1952, puis fit de nombreux voyages en Italie, en France et au Maroc. L'artiste laisse une œuvre considérable s'inspirant d'un lyrisme étonnant. Il fut pendant plusieurs années membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts.